



Ordre Suprême des Ancêtres
Secrétariat Général

Instance permanente des personnes d'ascendances africaine

Troisième session
Genève, 16 au 19 avril 2024

Déclaration d'ouverture de Madame Raphaella Ayina, Représentante suppléante de l'Ordre Suprême des Ancêtres auprès de l'Office des Nations Unies à Genève et de l'Organisation Mondiale de la Propriété intellectuelle

Mesdames, Messieurs les délégués des États et représentants de la sociétés civile,

L'Ordre Suprême des Ancêtres (OSA), est un organisme fédérateur des royaumes, chefferies et collectivités familiales africaines. Au titre des accords d'Abidjan OSA représente plus de cinq cent cinquante (550) chefferies africaines. Mon nom est Raphaella Ayina et je suis représentante suppléante de OSA auprès de l'Office des Nations Unies à Genève (UNOG) et de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI).

OSA remercie le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme pour l'organisation et la tenue de la troisième session de l'instance permanente des personnes d'ascendance Africaine. Nous recommandons vivement que les rencontres annuelles de cette instance se poursuivent au-delà de la Décennie internationale des personnes d'ascendance africaine des Nations Unies 2014-2024. En effet, l'instauration d'une seconde Décennie internationale des personnes d'ascendance africaine est d'une importance cruciale pour poursuivre et approfondir le travail déjà accompli.

OSA est d'avis que la protection des droits humaines des personnes d'ascendance africaine, leur émancipation, leur épanouissement et leur participation pleine et entière à la société passe par une réappropriation de leur culture ancestrale et la mise en place d'un système juste et équitable de réparation pour les tors commis lors de la colonisation et la traite transatlantique des esclaves.

OSA estime que des réparations sont dus aux personnes d'ascendance africaine. Cependant OSA pense que la notion de réparations ne s'arrête pas à une compensation financière et que la communauté internationale, autant les États, le système des Nations Unies que la société civile doit également aider les personnes d'ascendance africaines à se réapproprié et protéger leur identité, leur histoire, leur savoir, autant ancestral que néo colonial, et leur culture. Pour ce faire, l'OSA félicite les initiatives de restitution de biens culturels qui ont été spoliés à l'époque de la colonisation, comme le retour des trésors royaux d'Abomey de la France au Bénin en 2021, et soutient l'adoption d'instruments juridiques internationaux pour faciliter ce processus de restitution et réparation tel celui sur la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques et aux savoirs traditionnels associés aux ressources génétiques qui fera l'objet d'une conférence diplomatique sous les auspices de l'OMPI du 13 au 24 mai 2024.

Il est également essentiel de mettre l'accent sur l'éducation et le respect des droits de l'homme pour garantir une meilleure compréhension et appréciation des contributions historiques et culturelles des personnes d'ascendance africaine. Il faut aussi promouvoir un dialogue interculturel pour combattre les stéréotypes et les discriminations.

En terminant OSA rappelle que la Chefferie traditionnelle africaine est une structure organisationnelle ancestrale, reconnue et respectée en Afrique et devrait être systématiquement impliquée dans le débat et les projets touchant les afro descendants.

Sur ce je vous souhaite de bonnes et fructueuses délibérations.

Genève le 16 avril 2024